



Formation Animateur Suppléant - Saison 2022/2023

ECOLE DEPARTEMENTALE DES CADRES DU COMITE DE L' AISNE DE JUDO

Le comité départemental de l'Aisne de judo à délégation de la Ligue des Hauts de France et de son I.R.F.E.J.J (Institut Régional de Formation et d'Entraînements du Judo-Jujitsu) pour la mise en place d'une Ecole des Cadres dans le département. L'école organise la préparation et l'examen pour les qualifications Fédérales à l'enseignement bénévole de l'Animateur suppléant (AS).

L'animateur suppléant



LE METIER ET LES COMPETENCES

L'animateur suppléant est sous la dépendance fonctionnelle de l'enseignant qui est son tuteur, il peut intervenir seul en cas d'absence de son professeur pour cause de maladie, d'encadrement de compétition, de formation continue fédérale et empêchement exceptionnel. Ce remplacement occasionnel ne pourra excéder une période continue d'un mois. Il ne peut exercer que dans le cadre des activités de l'association où il est licencié. Il intervient à titre bénévole Cette qualification ne permet pas de délivrer de grade.

COMPETENCES ATTENDUES

- Etre capable de préparer et conduire un cycle de séances d'un mois, sur chacune des 3 périodes de la Méthode Française d'Enseignement.
- Etre capable d'encadrer une compétition comme commissaire sportif ou arbitre.
- Etre capable de conseiller et de corriger individuellement les élèves,
- Etre capable de démontrer les principales Habilités Techniques Fondamentales de la ceinture blanche à marron, ainsi que les 5 séries du Nage No Kata.
- Etre capable de participer à l'accompagnement sur des animations et des compétitions.



CONTENUS DE FORMATION

Méthode française d'enseignement (ceinture blanche à marron)
Utilisation des procédés d'entraînement
Séance de judo et intervention pédagogique adaptée aux différents âges.
HTF judo (Tashi-waza et Ne-waza) – Nage No Kata – Droits et devoirs de l'enseignant, bases règlementaires du fonctionnement du club, système fédéral (organisation, activités...) – Hygiène et sécurité dans les dojos, conduite à tenir en cas d'accidents...



INFORMATIONS PRATIQUES

VOLUME DE FORMATION : 80h minimum

- 30h en centre de formation (département)
- 50h en structure d'accueil (club)
- 1 ½ journée de formation Commissaire Sportif / Ecole d'arbitrage
- 1 ½ journée de stage départemental + 1 ½ journée de stage sport adapté
- Coût de la formation : 180 euros (si PSC 1 déjà obtenu) – 200 euros avec examen PSC 1.

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

- Date limite d'inscriptions : Les dossiers d'inscriptions doivent être complets pour le 7 OCTOBRE au plus tard).
- Tests d'entrée en formation : 17 Septembre 2022 de 9h à 12h
- Date de formation : début : 17 Septembre 2022 Fin : 31 Mars 2022

PRE-REQUIS :

- Etre âgé d'au moins 18 ans le jour de l'évaluation finale
- Etre titulaire de la qualification d'assistant club (sauf pour les candidats 1^{er} dan)
- Etre au moins ceinture marron
- Etre titulaire du PSC 1 / AFPS Etre licencié(e) à la FFJDA pour l'année en cours et posséder un passeport sportif en cours de validité
- Etre présenté(e) par le professeur et le président du club où le candidat est licencié.

EXAMEN FINAL :

- Examen final : A déterminer
- Test technique/ Kata/ Procédés d'entraînement
- Entretien sur le rapport de stage



PROGRAMME DE FORMATION

1 journée de formation par Mois = votre présence est obligatoire

Tests d'entrée le samedi 17 Septembre 2022 de 9h à 12h

- 1-Prestation nage no kata (vous présenterez ce que vous en connaissez)
- 2-Prestation technique (présentation d'une technique de votre choix dans différentes situations d'étude)
- 3-Entretien de motivation

Samedi 8 Octobre 2022

8h30-13h00

Samedi 12 Novembre 2022

8h30-12h et 13h-17h00

Samedi 17 Décembre 2022

« Journée départementale des enseignants »

10h00-16h30

Samedi 7 Janvier 2023

9h00-17h00

Dimanche 5 Février 2023

9h00-17h00

Une journée d'immersion dans la formation régionale CQP/BPJEPS est en préparation et se déroulera au CREPS de Amiens

N.B : Les dates de formation pourront être modifiées si nécessaire.



IDENTIFICATION

Date limite du dépôt des dossiers (complets) : le 7 Octobre 2022

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Numéro de licence :

Grade et date d'obtention.....

Association d'appartenance : Nom du club :

Président : Nom et prénom :

Mail : Signature :

Professeur du club et référent du stagiaire : Nom et Prénom :

Mail : Téléphone :

Diplôme et n° : Signature :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et je m'engage à suivre la formation dans son intégralité.

Fait à

Signature du candidat :

Le

RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE

Dossier d'inscription complet à renvoyer ou à remettre au plus tard avant 7/10/2022

A RETOURNER A :

COMITE DEPARTEMENTAL DE L' AISNE DE JUDO

3 rue Jacques

Duclos 59610

FOURMIES



Fiche d'inscription complétée et dûment signée par le président de club, l'enseignant tuteur et le candidat



Copie de la licence FFJDA pour la saison en cours



Si vous êtes français une copie recto verso de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.



Pour les étrangers, une photocopie du titre de séjour en cours de validité



Photocopie du passeport sportif justifiant du grade de ceinture marron



1 Photo d'identité portant le nom et prénom ainsi que le nom de la formation suivie au dos



Le règlement du coût de la formation par chèque (180 euros) à l'ordre du Comité Départemental de l'Aisne de judo, ou 200 euros avec examen PSC 1.



Le certificat médical de non contre-indication dûment complété ci-dessous



CERTIFICAT MEDICAL

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.

Je soussigné(e).....

Docteur.....

CERTIFIE AVOIR EXAMINE

M, Mme.....

Né(e) le/...../.....

Demeurant :.....

.....

.....

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'enseignement du JUDO / JUJITSU.

Observations éventuelles :

Date :

Signature :

Pour tous renseignements :
Mail : mduchesne.cdja@orange.fr
Téléphone : 06 85 33 40 72